



Bulletin d'informations des habitants de Verneuil les Bois  
<http://mairiedeverneuil.pagesperso-orange.fr/>

## Le mot du Maire

Vernoliennes et vernoliens Bonjour,

La chasse vient de reprendre, les arbres perdent leurs feuilles et compte tenu des températures de ces derniers jours il n'y a plus de doute l'automne est arrivé.

Les routes départementales, en particulier la D92 de Verneuil à Meillant, ont beaucoup souffert de la sécheresse, aussi faite attention dans vos déplacements (une signalisation limitant la vitesse à 70 km a été posée par le service des routes).

Cette année les cérémonies du 11 novembre se dérouleront comme d'habitude à Thaumiers à partir de 11 heures (rassemblement devant la mairie de Thaumiers à 10 h 45) ; le vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie par la municipalité de Thaumiers.

En cette période de Toussaint j'ai une pensée particulière pour toutes les victimes du terrorisme et des catastrophes climatiques. Je souhaite à tous de bonnes fêtes de Toussaint et aux enfants de bonnes vacances.

# L'ouverture de la chasse

L'ouverture de la chasse, un moment attendu avec impatience par des millions de chasseurs de l'Hexagone et de Verneuil les bois. En ce 25 septembre 2016, les chiens sont eux aussi impatients de retrouver les grands espaces et de courir après le gibier. Les fusils bien huilés dans leur housse de protection sont prêts à servir...

Il ne reste plus qu'à affûter son tir...  
**canards, faisans & perdrix... attention à vous!**



# L'ouverture de la chasse

**L**a chasse ne supporte pas l'improvisation et c'est par une petite piqûre de rappel des consignes de sécurité et des restrictions imposées par la configuration du terrain que les participants à cette journée commencent. Le plan de chasse est établi et les secteurs attribués. Depuis trois ans, l'équipe qui a repris la chasse de Verneuil est respectueuse de son environnement, de la faune présente sur ce territoire de mille hectares verdoyant ainsi que des bonnes relations de voisinage avec la population du village. Chaque année, juste avant l'ouverture, tous les habitants sont conviés à festoyer dans l'enceinte de l'ancienne ferme de Montceau, leur relais de chasse.

**P**ersonne n'échappe à la déferlante verte et cette vague verte n'échappe à personne, pas même les chasseurs. Eux qui, il y a quelque temps, se contentaient encore d'invoquer la tradition pour justifier leur pratique, se posent à présent en authentiques écologistes. Ils ont une indispensable fonction de régulation des populations animales en excès par rapport à leur milieu, surtout pour le gros gibier et les nuisibles. Ils deviennent des acteurs à part entière de la gestion et de l'équilibre des écosystèmes et participent plus largement au développement économique et écologique de nos campagnes.

**L**e discours des anti-chasseurs et des écologistes nous dirons que sur les millions d'animaux tués par les chasseurs chaque année, plus des deux tiers proviennent des élevages spéciaux à des fins de chasse ; *élevés et lâchés dans la nature pour se prendre un coup de fusil juste avant l'ouverture, on est bien loin d'une mission de régulation des espèces.* Pour le petit gibier volant il n'y a pas trop d'autres choix car leur habitat naturel est très dégradé et il y aurait très peu de chance de trouver une perdrix ou un faisane si de tels lâchés n'étaient pas effectués. La reproduction naturelle a quand même lieu heureusement mais elle reste difficile tant la nature ne fait pas de cadeau aux plus faibles... renards, fouines, rapaces et nos chers compagnons, chats et chiens font des ravages dans les couvaisons.

**D**e nombreuses sociétés de chasse fonctionnent de cette façon, en effectuant des lâchés d'animaux « domestiques » sans grande expérience quelques jours avant l'ouverture. Nos chasseurs Vernoliens font de même. Mais c'est toute l'année qu'il faut gérer la faune, libérer des oiseaux, les surveiller. Leur subsistance est à assurer : des mangeoires sont mis à disposition pour faciliter leur réintroduction dans ce milieu hostile... la gamelle garantie facilite grandement leur acclimation. Par contre chevreuils et sangliers n'ont pas besoin d'aide pour s'accroître et pulluler jusqu'à devenir des destructeurs de culture. Sur Verneuil ou l'activité agricole est plutôt orientée vers l'élevage les sangliers n'ont heureusement pas de champs de blé à ravager. Prairies et grandes fûtées de chênes sont leurs terrains de jeu.



## Petit bain matinal



pour un canard

## lâché d'une poule faisane



## quadrillage du terrain



## le tableau de chasse



**E**n ce petit matin d'automne quelques lâchés supplémentaires de perdrix et de faisans sont effectués pour être sûr de rencontrer quelques gibiers... bonne chance à tous !

**L**a chasse aux faisans et perdreaux se déroule devant soi avec un chien d'arrêt, sur un terrain composé de garenne, sous-bois et plaine. La perdrix rouge ou grise est un superbe gibier, très difficile à chasser et elle est encore bien présente sur notre territoire faisant la joie des chasseurs. On trouve encore de nombreuses colonies sauvages, mais aussi les lâchés des jours précédents. Elle vit essentiellement au sol et voler reste le plus souvent sa seule manière d'échapper au danger. Sédentaire elle sort surtout le matin et le soir pour se nourrir.

**L**a difficulté de cette chasse est la poursuite du gibier, car il est fréquent que la perdrix s'envole, hors de portée avant qu'on ait eu le temps de la tirer et si vous êtes bon tireur il faut aussi la retrouver car une perdrix simplement désailée peut aller très loin après avoir été touchée. Tout cela fait le charme de cette chasse très sportive car il faut parcourir de nombreux kilomètres avant de réussir à remplir son carcan. Le rabatteur, votre fidèle compagnon à quatre pattes, est un partenaire essentiel qui ne doit pas trop s'éloigner car on peut facilement laisser derrière soi une perdrix cachée sous une souche ou dans les bosquets de ronciers. Seul ou à plusieurs il faut donc quadriller le terrain pour débusquer cette petite cachottière.

**A** la fin de cette première journée de chasse le tableau est honorable pour une reprise... vingt-cinq canards, vingt-sept perdrix rouges et grises et un faisane. Par rapport aux lâchés seulement 30% se retrouvent avec du plomb dans l'aile et côté faisane le pourcentage est encore plus faible, une seule victime. Finalement le gibier à plumes conserve toutes ses chances de profiter de sa nouvelle liberté surtout s'il s'installe dans les zones de réserve ou il n'est pas autorisé d'aller le chercher.

### Pour info :

La chasse est active sur Verneuil trois jours par semaine, le week-end et le lundi. Les autres journées de la semaine la forêt est libre d'être fréquentée par les promeneurs et les ramasseurs de champignons.



# Dons d'organes Ce qui change !

**A partir de 2017, une loi votée au parlement sans trop de publicité, fait de tous les Français majeurs des donneurs présumés consentants.**

En 2017 les proches du défunt seront donc seulement "informés" par le médecin de la nature du prélèvement, et non plus consultés comme c'est le cas jusqu'à présent. Cependant il n'est pas question de prélever des organes contre la volonté des proches du défunt. La qualité du dialogue avec eux sera renforcée et sera la même partout en France.

Si une personne refuse que l'on prélève ses organes ou ses tissus il faut qu'elle s'inscrive au registre national du refus de dons d'organes ([http://www.dondorganes.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire\\_registre\\_refusvf.pdf](http://www.dondorganes.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire_registre_refusvf.pdf)) Cette demande s'effectue via ce formulaire téléchargeable et est à renvoyer par La Poste.

Les procédures sont simplifiées avec ce nouvel amendement de la loi Touraine. Ne pas s'inscrire sur le registre des refus du don d'organes, c'est accepter de les donner. Avec ce texte le corps médical doit uniquement informer les proches du défunt de la nature et de la finalité du prélèvement. Ils ne seront donc plus consultés pour un accord. En cas de décès, lorsqu'un prélèvement d'organes ou de tissus est envisagé, l'équipe médicale consulte obligatoirement ce registre afin de savoir si vous étiez contre le don de vos organes et tissus.

A l'heure actuelle, ce sont les parents ou les tuteurs légaux qui prennent cette décision d'autoriser ou non les prélèvements. Ceux-ci se font à l'hôpital, sur un patient en état de mort cérébrale. L'activité cardiaque et la respiration sont alors maintenues artificiellement durant quelques heures après le décès, pour permettre l'opération. Le taux de refus avoisine actuellement les 40% alors même que, selon un



sondage réalisé en 2013, près de 80% des Français seraient prêts à donner leurs organes. L'explication réside dans l'attitude souvent négative des familles qui, interrogées dans un moment de choc émotionnel, optent pour le non par précaution. Même si le défunt est porteur de la carte nationale de donneur, la famille a le dernier mot, car celle-ci n'a aucune valeur juridique.

Lien vers le formulaire d'inscription sur le site Internet de Verneuil  
Pour en savoir plus <http://www.dondorganes.fr/>

## Santé publique France ... au service de la population



Depuis le 1er mai 2016, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus) sont devenus Santé publique France. Établissement public administratif sous tutelle du

ministre chargé de la santé, l'agence nationale de santé publique a été créée par le décret n° 2016-523 du 27 avril 2016 et fait partie de la loi de modernisation du système de santé (loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016).

**Santé publique France**, en tant qu'agence scientifique et d'expertise du champ sanitaire, a pour mission de **protéger efficacement la santé des populations**. Ses différentes missions sont fixées par l'ordonnance n° 2016-246 du 15 avril 2016 :

- observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations,
- la veille sur les risques sanitaires menaçant les populations,
- la promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé,
- le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé,
- la préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires,
- le lancement de l'alerte sanitaire.

Le site [santepubliquefrance.fr](http://santepubliquefrance.fr) met à disposition du grand public et des professionnels différentes ressources sur la prévention/promotion de la santé.



## Vous pensez avoir observé un moustique tigre ? Vous souhaitez le signaler ?



Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive de moustique particulièrement nuisante installée en France depuis 2004.

A ce jour, il est implanté dans 30 départements, essentiellement au Sud. Dans certains cas, il peut être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya ou zika. Les autorités sanitaires suivent donc avec attention l'extension de son implantation, mais des cas de contaminations « autochtones » sont rares, voir nuls... par contre les cas importés au retour de voyages « exotiques » sont courants. Pas de panique sanitaire en vue !

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

<http://www.signalement-moustique.fr/>



Lien sur le site Internet de Verneuil

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, et tous les moustiques ne sont pas des moustiques tigres



# Attention !

La maréchaussée s'intéresse aux routes secondaires et plus particulièrement à la vitesse de traversée des petits villages par des chauffeurs un peu trop pressés.

Vernoniens & Vernoniennes soyez prudents car Verneuil est sur la liste des zones de chasse des pandores.

A l'intersection des rues de Meillant, de Thaumiers et du Montceau vous risquez de les rencontrer à l'affût. Il serait dommage que nous, habitants de Verneuil figurions sur leur tableau de chasse !



# e'car 18 - point de situation

En 2014, le SDE18 lançait un projet ambitieux, e'car18, un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques... Il prévoyait à l'origine la mise en place de 101 plateformes pour fin 2015 dans le Cher, mettant les usagers du département à moins de 20 kilomètres d'un point électrique pour faire le « plein ». Nous arrivons bientôt à la fin de l'année 2016 et nous sommes encore loin de l'objectif programmé. Seules 46 points pour véhicules électriques et hybrides à recharge lente et accélérée (3 à 22 kW) sont actuellement en service. Pourtant installer une borne électrique ne prend pas énormément de temps, en terme technique, quelques heures.

Pourquoi autant de retard ?

Tout simplement du fait de nos procédures administratives qui freinent l'extension du réseau... ici comme ailleurs.

Il faut compter pas moins d'une dizaine de mois du dépôt de dossier à l'accord final. Au rythme actuel le réseau e'car18 devrait être opérationnel à la fin 2017 ! Nous pourrions enfin envisager de rouler électrique sans risque de panne sèche !



Bientôt une application SmartPhone SDE18 pour trouver les bornes.

# Un nouveau logo pour le département du Cher

En 2015, le Conseil général est devenu, par la loi, Conseil départemental. Ce contexte a incité la nouvelle majorité, soucieuse d'impulser une nouvelle dynamique pour les territoires, à traduire symboliquement ces évolutions en dotant le Département d'une nouvelle identité visuelle : une identité forte, au service des habitants du Cher et adaptée à de nouvelles aspirations pour le territoire.

Un logo plus moderne pour une nouvelle identité du territoire et de l'institution avec un graphisme qui se veut le symbole d'un nouvel élan

Élaboré par le service communication après un vote des élus, quatre visuels retenus ont finalement été retravaillés par un professionnel pour aboutir à...

Son élément central, une flèche, montre le nouvel élan donné au Département du Cher et identifie l'Institution par le symbole du toit.



Par soucis d'économie on va quand même utiliser le papier à entête avec l'ancien visuel jusqu'à la fin des stocks et remplacer sans urgence tous les anciens logos présent dans le département.

# Championnat de France

Le 4 novembre 2016 un concours de chiens de chasse sur gibier tiré va se dérouler sur la commune de Verneuil.

Cette épreuve comptant dans le championnat de France est organisée par la Société Centrale Canine dirigée par Monsieur Jean Archambault et la société de chasse œuvrant sur Verneuil.



20 chiens d'arrêt de races continentales et britanniques, des champions bien sûr, vont s'affronter sur la commune, avec leur maître.

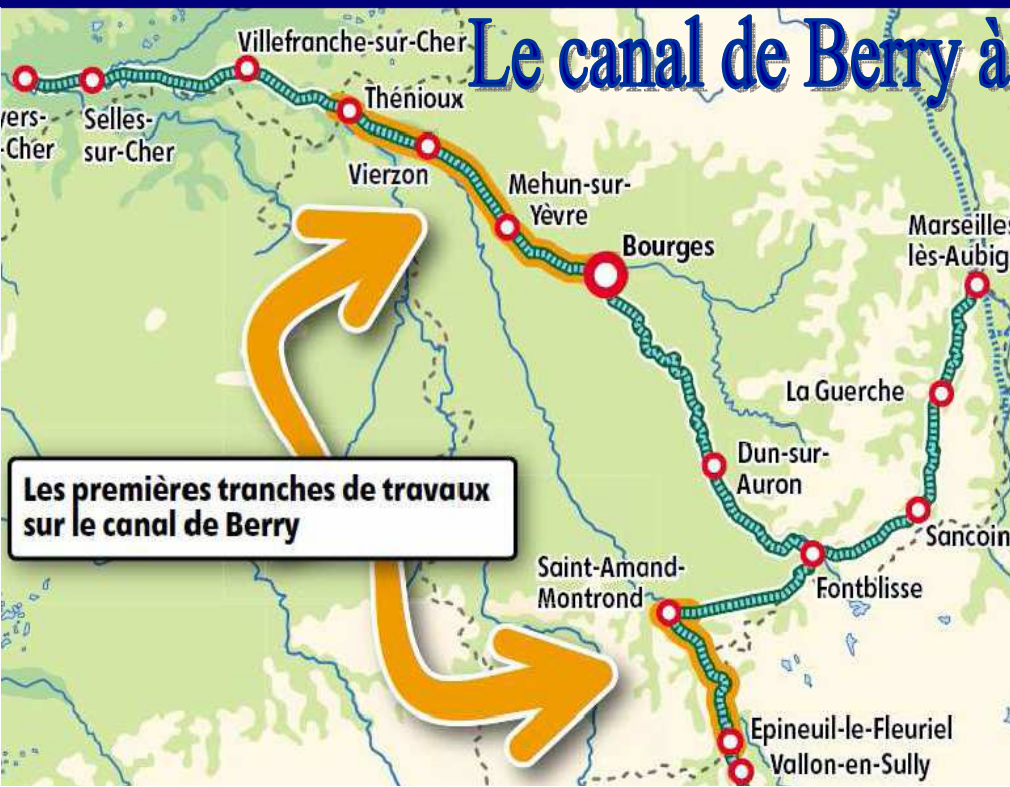
Nous vous donnerons plus d'informations via le site internet très prochainement.

# Le canal de Berry à vélo

Le budget est voté et les travaux devraient débuter avant la fin de l'année 2016. Tout le canal ne va pas devenir une longue piste

cyclable ! Seule la première phase est financée aux environs des grandes agglomérations (Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond). Livraison de cette première tranche en 2020-2021. Pour le reste, c'est-à-dire Saint-Amand-Montrond Bourges, la deuxième partie du projet, il faudra attendre dans le meilleur des cas l'horizon 2026-2027 pour voir des citoyens s'encanailler à vélo dans la cambrousse du croissant vert du Cher.

La véloroute de la vallée du Cher et du canal de Berry traversera la région sur 300 km avec une continuité d'une vingtaine de km sur le département de l'Allier. Ce nouvel itinéraire, majoritairement en site propre, permettra la découverte de la Touraine, des marges de la Sologne, du Berry et du bocage bourbonnais. Elle assurera une jonction avec « La Loire à Vélo » entre Tours et Marseille-les-Aubigny et une continuité jacquaire sur la voie de Vézelay.



Les premières tranches de travaux sur le canal de Berry